

Office notarial à Sainte-Marie
Guillaume PHILIPPE et Cécilia BARET
 (Notaire associé) (Notaire)

GRILLE DES HONORAIRES ET PRESTATIONS PARTICULIÈRES

La loi n° 2015-990 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 instaure un tarif permettant la détermination du montant des émoluments et des remboursements forfaitaires dus aux notaires au titre de leurs prestations soumises à une régulation.

Le décret n° 2016-230 du 26 février 2016 précise la liste des prestations soumises à ce tarif. Un arrêté daté du même jour fixe le tarif réglementé des notaires et est accessible sur le site www.legifrance.gouv.fr.

Par ailleurs, les notaires sont également habilités à percevoir des honoraires librement négociés en contrepartie de prestations, dès lors que ces prestations ne sont pas soumises au tarif précité, et à condition de conclure, par écrit avec leur client, une convention d'honoraires.

La grille du coût de ces honoraires et prestations est la suivante :

NATURE DE LA PRESTATION	COUT HORS TAXES (TVA*, débours** et fiscalité*** en sus)
Procuration sous seing privé (rédaction et envoi)	36,87 € (soit 40,00 € TTC*)
Délibération de société (pour vendre, acquérir, emprunter, acquérir et emprunter)	50,00 € (soit 54,24 € TTC*)
Délibération de société autres cas (changement de siège social, de dénomination, d'objet, etc...), mise à jour des statuts en sus	150,00 € (162,75 € TTC*)
Testament olographe (conseils, fourniture d'un modèle)	81,58 € (soit 88,51 € TTC*, soit 100,00 € TTC en cas d'inscription au fichier des testaments**)
Promesse de vente immobilière (rédaction)	225,81 € (soit 245,00 € TTC*)
Cession de fonds de commerce, de fonds artisanal, de fonds libéral (rédaction et formalités postérieures au greffe, chambre de commerce ou de métier)	2,00% du prix de cession avec un minimum de 1.500,00 € HT
Cession de parts sociales (rédaction et formalités postérieures au greffe, mise à jour des statuts suite à cession)	2,00% du prix de cession avec un minimum de 1.500,00 € HT
Bail commercial (rédaction) : initial	2 mois de loyers avec un minimum de 1.000,00 € HT SAUF LES BAUX DES CENTRES COMMERCIAUX
Bail commercial (rédaction) : renouvellement	1 mois de loyer avec un minimum de 750,00 € HT SAUF LES BAUX DES CENTRES COMMERCIAUX
Statuts de sociétés (rédaction et formalités postérieures au greffe pour immatriculation) : constitution et augmentation de capital (hors	1.500,00 € (soit 1.627,50 € TTC*)

émoluments tarifés le cas échéant).	
Mise à jour de statuts	800,00 € (soit 868,00 € TTC*)
Compte de répartition succession	276,50 € (soit 300 € TTC*)

* Au taux en vigueur, actuellement 8,5%

** Exemple : frais d'inscription du testament au fichier central des dispositions de dernières volontés, frais de greffe, frais d'insertion dans un journal d'annonces légales, etc...

*** Droits d'enregistrement, de mutation etc....